

Projet de pôle culturel intercommunal

Communauté de Communes
du Pays d'Apt-Luberon
Conseil communautaire
du 4 juillet 2024

Comparaison avec l'Ombrière à Uzès (CCPU)



Démarche : définition du projet de la CCPAL à partir de l'exemple de l'Ombrière à Uzès (CCPU)

Visites de l'Ombrière des 13 février et 25 juin 2024

Participants :

Elus CCPAL/Ville d'Apt : Monsieur Gilles Ripert, Président de la CCPAL et Maire de Caseneuve ; Madame Dominique Santoni, Vice-Présidente en charge du Tourisme et des grands projets et Présidente du CD 84 ; Madame Véronique Arnaud-Deloy, Vice-Présidente en charge du Conservatoire de musique, de la culture et Maire d'Apt ; Monsieur Lucien Aubert, Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement et Maire de Joucas, Monsieur Roger Isnard, Maire de Castellet-en-Luberon ; Madame Evelyne Blanc, 2^{ème} adjointe à Bonnieux, Monsieur Dominique Thèvenieau, Conseiller municipal d'Apt, Monsieur Cédric Maros, Adjoint à la Culture à la ville d'Apt ; Monsieur Emmanuel Bohn, DGS de la CCPAL ; Monsieur Michel Rey, Directeur du conservatoire de musique

Elus CCPU : Monsieur Fabrice Verdier, Président de la CCPU ; Monsieur Christophe Gervais, vice-Président délégué à la Culture

L'Ombrière : Madame Nadège Molines, Directrice de la Culture à la CCPU et de l'Ombrière ; Madame Sophie Conreaux, Administratrice ; Madame Alice Gianesi, chargée de communication et de billetterie ; Monsieur Julien Faucher, Régisseur général ; Raphaël Lenormand, Régisseur technique ; Madame Bénédicte Meriau, Régisseuse de production

Vaucluse Ingénierie : Madame Caroline Leuret, Directrice

Sommaire

- 1- La politique publique culturelle intercommunale : le territoire, la compétence Culture et le projet culturel intercommunal**
- 2- Le projet technique de pôle culturel intercommunal : usages, surfaces et programme**
- 3- Le budget d'Investissement et de Fonctionnement**
- 4- Gouvernance de l'équipement et coûts de fonctionnement**
- 5- La phase opérationnelle : modalités de réalisation et calendrier**

Exemple du théâtre de la Chaudronnerie à La Ciotat

1- La politique culturelle intercommunale : deux territoires comparables

CCPU	CCPAL
CDC rurale	CDC rurale
29 000 habitants	+ de 29 000 habitants
Bassin de vie de + de 40 000 habitants	Bassin de vie de + de 40 000 habitants
35 communes membres	25 communes membres
Ville centre Uzès = 9 000 hbts	Ville centre Apt = 11 250 hbts

1- La politique culturelle intercommunale : la compétence Culture

- La compétence Culture est une compétence **partagée**
 - **complémentarité** entre les activités/équipements des communes et de l'EPCI
 - financements croisés autorisés (CD + Région)

- La compétence Culture est une compétence **facultative**
 - compétence transférée **partiellement** par les communes à l'EPCI (définition claire de ce qui relève de l'intérêt communautaire dans les statuts)
 - mutualisation possible sur la partie de compétence transférée

- La compétence Culture est une compétence **transversale**
 - politique économique et d'aménagement du territoire (attractivité)
 - politique éducative (Education Artistique et Culturelle)
 - politique sociale (rendre la culture accessible au plus grand nombre)

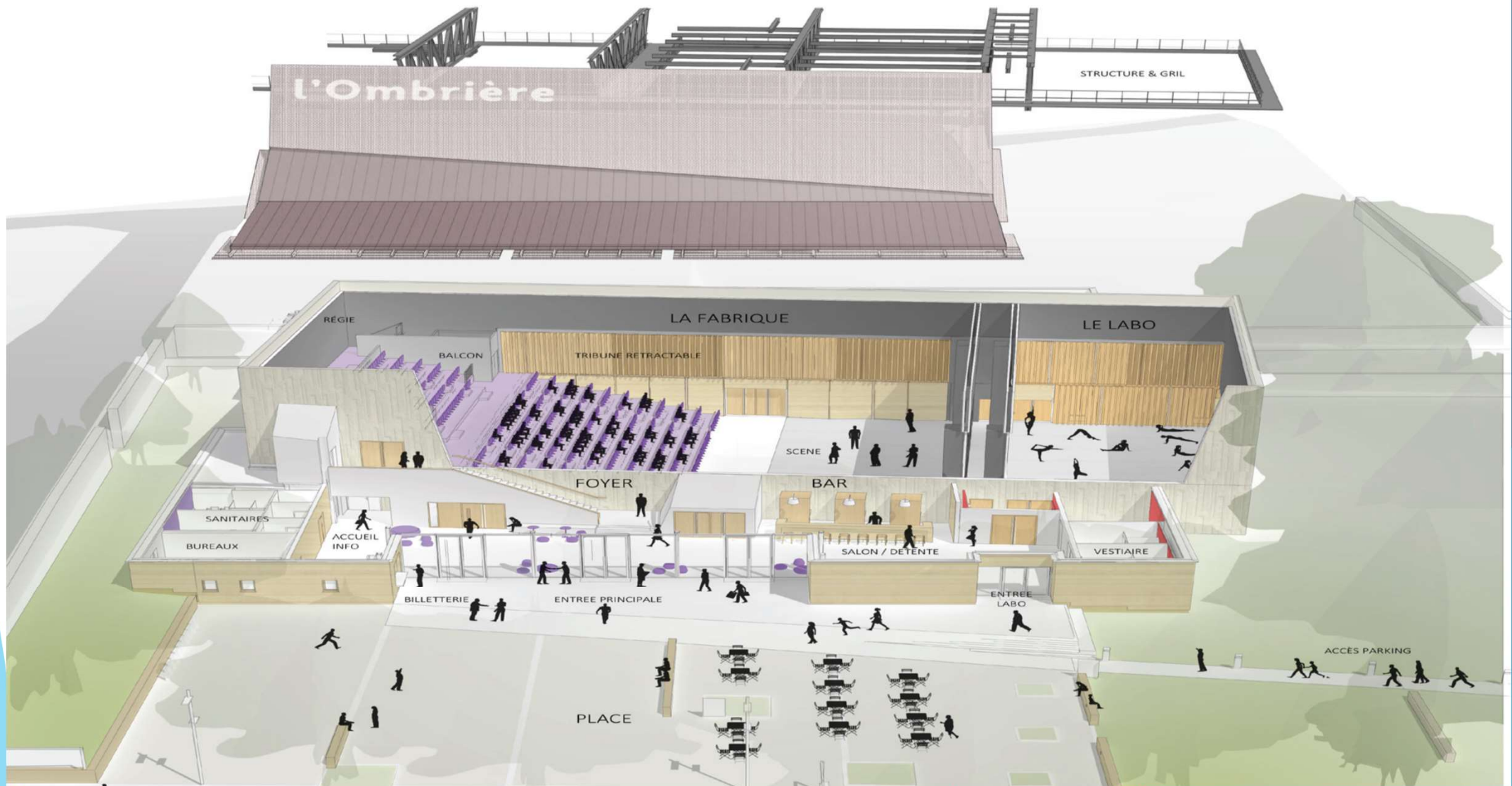
1- La politique culturelle intercommunale : le projet culturel

Politique	CCPU	CCPAL
Eco/AT	Dynamiser le territoire	Participer à l'attractivité du territoire
Eco/AT	Ouverture sur toute l'année : 25 dates programmation + 5 nuits musicales + bibliothèque 1 fois/semaine – Fermé en été	Lutter contre la saisonnalité Programmation de septembre à juin à prévoir Fermeture estivale ?
Eco/AT	Polyvalence du site (mise à disposition d'entreprises, accueil de congrès) – Pas d'expositions et peu adapté aux salons	Modularité du site en espaces de conférences, séminaires, salon, expositions
Social	Lieu de vie et de partage	Lieu de convivialité
Social	Programmation ouverte à tous = tarifs abordables pour les revenus modestes (3 tarifs de 12 € à 39 €)	Politique tarifaire à définir Fidélisation du public par abonnements
Educ.	Education artistique et culturelle (EAC) et découverte des métiers de la culture (collèges et lycées)	100 % EAC sur le territoire

1- La politique culturelle intercommunale : le projet culturel

Politique	CCPU	CCPAL
Culture	Programmation variée	Compléter l'offre culturelle du territoire actuelle = 20 dates Estimation pôle culturel intercommunal = 10 dates 1 RDV marquant
Culture	Dominante théâtre et musique (identité culturelle)	Nom de l'équipement + Dominante artistique à définir (danse et musique ?)
Culture	Partenariat avec les acteurs culturels locaux	Coordination de la vie culturelle du territoire : centre ressources, lecture publique, conservatoire de musique, 2 micro-folies communales existantes, actions de valorisation du patrimoine
Culture	Soutien à la création artistique	Centre ressources et mise à disposition pour les artistes et acteurs culturels (résidences, créations, répétitions, tournées) Soutien financier et logistique de lauréats d'AAP Accompagnement à la professionnalisation des acteurs culturels
Culture	Diffusion dans le territoire (Estafette)	Création d'une micro-folie itinérante ?

2- Le projet technique : usages et surfaces de l'Ombrière

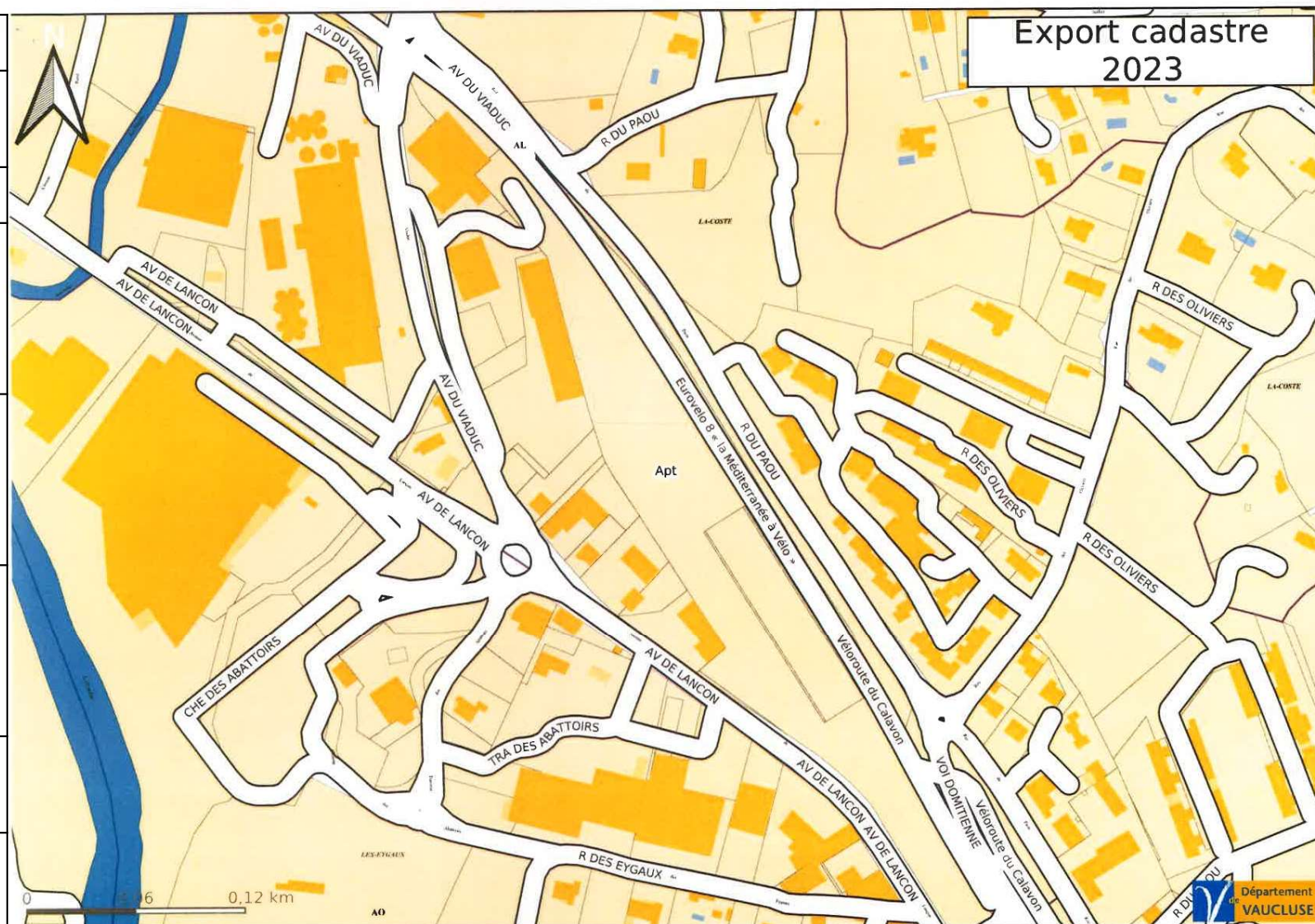


2- Le projet technique : usages et surfaces

CCPU L'OMBRIERE		CCPAL POLE CULTUREL INTERCOMMUNAL	
USAGES	SURFACES m2	USAGES	SURFACES m2 (Kanju)
La Fabrique = salle de spectacle 500 places assises et 800/900 debout, scène de 179 m2 de parquet Grande configuration (cloison modulable ouverte) = 900 assises et 1 300 debout	420	Salle de spectacle de 400/500 places assises et 800 debout ; gradins rétractables ; loges, régie, bureaux techniques, sanitaires et vestiaires techniques	1 400
Le Labo = salle 200 personnes, pratique ou accueil de petits groupes, 192 m2 de parquet	200	Salle de pratique (ou d'exposition)	260
Le Foyer = hall avec espace d'information, salon, bar et vestiaires	250	hall	300
Billetterie	1 050	Espace convivial (dans le Tiers-lieu) + réserve	126
Loges		Bureaux pour 8 agents	146
Bureaux techniques et administratifs		<i>Espace activité Tiers lieu NON retenu = 227 m2</i>	
Espaces de stockage			
sanitaires		Option 1 = salle de spectacle + hall + bureaux	1 846 m2
Espace traiteur		Option 2 = salle de pratique/expositions en +	2 106 m2
TOTAL	1 920 m2	Option 3 = espace convivial en + = Total global	2 232 m2

2- Le projet technique : Aménagements extérieurs

CCPU
Surface du terrain = 5 912 m ² hors parking
CCPAL
Site de l'ancienne gare = surface nécessaire au projet 5 500 m ² avec stationnement réduit de 50 places (kanju)
Stationnements complémentaires à organiser Conventionnement possible avec des parkings privés ?
Anciens ateliers de menuiserie Callemard à réhabiliter = reconversion d'une friche (Etude de faisabilité)
Le foncier d'assise des ateliers appartient à la ville d'Apt
Les abords du site sont propriété de la CCPAL



2- Le projet technique : éléments tirés de l'expérience de la CCPU

➤ Sur la conception et la conduite d'opération :

Le programme de travaux de l'équipement est la retranscription :

- Du projet culturel intercommunal (maîtrise d'ouvrage CCPAL)
- Des besoins des usagers (maîtrise d'usage) : Créer un Comité d'usagers avec 5 structures locales impliquées + le directeur technique du futur équipement associés dès la conception et rendu des études par le maître d'oeuvre ; son avis sera également requis en 1^{ère} année de fonctionnement de l'équipement

➤ Sur les caractéristiques techniques du bâtiment

- Viser un ERP de catégorie 2, beaucoup moins contraignant qu'un ERP de catégorie 1, en matériel, en maintenance, en temps de présence du personnel pour la sécurité...(Exemple en catégorie 2, le personnel ne doit être présent que sur les temps d'ouverture de l'équipement)
- Investir dans un bâtiment développement durable pour réduire au maximum les coûts de fonctionnement
- Critères techniques de la danse avec une scène à même le sol en plancher flottant ; une scène surélevée est installée lorsque la salle est utilisée avec places debout (essentiellement pour les spectacles de musique ; démontable et stockée dans les espaces de rangement)
- La cloison modulable permet une grande polyvalence et modularité d'usage ; cette cloison ne garantit pas une totale étanchéité sonore ; en tenir compte lors des cohabitations d'usages.
- Gradins rétractables dans la salle de spectacles : 2 ou 3 personnes suffisent pour les manipuler
- Traiter le volet énergétique et numérique sur la globalité du bâtiment et non par salle ou par zone
- Prévoir des éclairages LED (fin des projecteurs classiques d'ici 4 ans)
- Poste électrique indépendant (forfait vert largement suffisant)
- Prévoir des ouvertures extérieures et des portes intérieures suffisamment hautes pour faire passer les décors volumineux

2- Le projet technique : éléments tirés de l'expérience de la CCPU

➤ **Sur l'organisation des espaces**

- Penser la taille du hall en cohérence avec la taille de la salle (le hall de l'Ombrière a une taille suffisante)
- Prévoir un espace qui accueille les spectateurs souhaitant quitter temporairement la salle ; en l'absence de cet espace, ces derniers sont obligés de se rendre à l'extérieur et d'être à nouveau fouillés et de devoir montrer leur billet
- Prévoir suffisamment de bureaux et d'espaces de stockage
- Des loges assez grandes et communicantes pouvant accueillir des troupes et confortables pour que les artistes disposent d'un coin repos avec un lit
- L'espace traiteur indispensable pour mettre le lieu à disposition de structures, doit être assez éloigné de la salle de spectacle à cause du bruit des cuisines et séparé par une zone de circulation qui tient lieu de sas sonore
- Les contraintes sanitaires et HACCP sont plus exigeantes s'il s'agit de cuisiner sur place et pas seulement de réchauffer ; cette dernière option est à privilégier

➤ **Sur l'aménagement des espaces extérieurs**

- La capacité de stationnement est primordiale
- Les accès poids lourds et aires de retournement doivent être suffisamment larges (livraison de décors et de matériels)

➤ **Sur les équipements**

- Ne pas prévoir tous les matériels dès le départ mais équiper progressivement au fur et à mesure du développement des usages
- Soigner la signalétique et les finitions décoratives correspondant à la polyvalence d'usage de l'équipement

3- Budget d'Investissement et de Fonctionnement

CCPU L'OMBRIERE		CCPAL POLE CULTUREL INTERCOMMUNAL	
Budget d'Investissement	Montants	Budget d'Investissement	Montants
Coût du projet (hors parking MO ville)	7,3 M € HT	Coût du projet visé avec parking de 50 places	6 M € HT
Subventions = 45 %	3,28 M €	Subventions = 40 % visés avec Europe	2,4 M €
Etat	880 000 €	Etat DSIL/DETR – PVD + BDM	500 000 €
Région	1,2 M €	Région Nos territoires d'abord – PVD + BDM	1,2 M €
Département	1,2 M €	Département Territoires de demain-PVD+BDM	500 000 €
Europe (Estafette)		Etat Fonds Friche (fonds vert) – PVD + BDM	200 000 €
Budget de Fonctionnement	Montants	Budget de Fonctionnement	Montants
Dépenses totales	1 M à 1,1 M €	Dépenses totales visées	800 000 €
Dépenses nettes	800 000 €	Dépenses nettes visées	500 000 €
Dépenses masse salariale 5 ETP permanents + 2 intermittents	NC	Dépenses masse salariale 4 ETP permanents + intermittents (mutualisation possible)	320 000 €
Dépenses programmation tout compris (spectacles + utilisation de l'équipement)	450 000 € (dont 200 000 € prog.)	Dépenses programmation + frais de fonctionnement (mutualisation)	450 000 €
Recettes billetterie	185 000 €	Recettes billetterie	200 000 €
Recettes restauration + MAD	85 000 €	Recettes restauration + MAD	50 000 €
Subventions (DRAC + Région + Département)	13 500 €	Subventions	20 000 €

4- Gouvernance de l'équipement et coûts de fonctionnement

CCPU L'OMBRIERE	CCPAL POLE CULTUREL INTERCOMMUNAL
Statuts : Compétence Culture facultative Transfert partiel de la compétence Culture : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs L'Ombrière est un équipement culturel d'intérêt communautaire	Statuts (version 5/03/2020) Compétence Culture facultative Transfert partiel de la compétence Culture : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs « Equipement spécialisé culturel structurant à vocation intercommunale sur l'esplanade de la gare à Apt »
Gestion en régie Maîtrise de la gestion par l'EPCI Choix de la programmation par les élus Pas de directeur artistique	Mode de gestion à définir : en régie ou déléguée à un tiers ? (EPCC, GIP, EPIC, SPL) Une gestion en régie permet de maîtriser la programmation artistique La Culture est une compétence partagée entre les communes et l'EPCI (exercice complémentaire à organiser)
Personnel intercommunal 5 ETP permanents sur site : - Administratrice - Assistante comptable - Chargée de communication et de billetterie - Chargée d'accueil et de billetterie - Technicien 2 Intermittents réguliers : - Régisseur général faisant fonction de directeur technique - Régisseuse de production + 8 autres intermittents ponctuels : son, lumière, costumes	Personnel visé sur site : 4 ETP permanents : 1 administrateur, 1 chargé de communication et billetterie, 1 chargé accueil et billetterie, 1 technicien + 2 intermittents : 1 directeur technique, 1 régisseur de production Mutualisation des services Ville d'Apt/CCPAL possible en cas de transfert partiel de la compétence : (art. L.5211-4-1 et art. D 5211-16 du CGCT) - Définir les domaines/équipements culturels conservés par la commune et ceux transférés à la CCPAL avec la création du nouvel équipement : complémentarité de l'offre de service culturelle sur le territoire - Les personnels communaux auparavant en charge des domaines transférés seront alors mis à disposition de la CCPAL via une convention entre les deux structures - Métiers existants au sein du service Culture de la Ville ?

5- La phase opérationnelle : Maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL territoire 84

Extrait du contrat de mandat de la SPL Territoire 84 (article 5) :

Conformément aux dispositions des articles L.2422-5 et suivants du code de la commande publique, la Collectivité donne mandat au Mandataire pour exercer, en son nom et pour son compte, les attributions suivantes qui sont ci-après précisées :

- Préparation du choix des différents prestataires nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (BET, équipe de maîtrise d'œuvre, CSPS, Contrôleur Technique, etc...), établissement et signature des contrats ;
- Gestion du contrat de maîtrise d'œuvre et des contrats des prestataires ;
- Vérification des dossiers de demandes administratives établis par la Maîtrise d'œuvre et organisation des réunions avec les administrations concernées, établissement et diffusion des comptes rendus de réunions ;
- Aide à la rédaction des dossiers de demandes de subventions en lien avec les services de la collectivité et en lien avec Vauduse Ingénierie
- Approbation des avant-projets et accord sur le projet, animation des réunions de mise au point des dossiers de conception établis par la Maîtrise d'œuvre (voir article 10) ;
- Préparation du choix des entreprises de travaux et fournisseurs, établissement, signature et gestion des dits contrats ;
- Versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et du prix des travaux et plus généralement de toutes les sommes dues à des tiers (voir article 15) ;
- Suivi du chantier sur le plan technique, gestion financière et comptable de l'opération et gestion administrative, (voir article 11) ;
- Réception de l'ouvrage et prestations d'achèvement de missions, (voir articles 12 et 16) ;

Ainsi que l'accomplissement de tous les actes afférents à ces attributions ;

5- La phase opérationnelle : étapes et calendrier



Etapes	Calendrier optimisé
Etude de faisabilité et définition du programme (programmiste, étude de structure pour les ateliers)	De juillet 2024 à septembre 2024
Lancement de la consultation (concours au vu des montants)	De septembre 2024 à mars 2025
Choix du maître d'oeuvre	Mars 2025
Rendu du projet APS/APD	Avril/mai 2025
Réalisation des travaux	De septembre 2025 à décembre 2026

5- La phase opérationnelle : Exemple du théâtre de la Chaudronnerie à La Ciotat

La Chaudronnerie – La Ciotat (13) – Livraison 2017



Avant

5- La phase opérationnelle : Exemple du théâtre de la Chaudronnerie à La Ciotat

La Chaudronnerie – La Ciotat (13) – Livraison 2017



Après

5- La phase opérationnelle : Exemple du théâtre de la Chaudronnerie à La Ciotat

Firefox

https://www.frequence-sud.fr/art-39926-lancement_des_travaux_du_theatre_de_la_chaudronnerie...

